

## **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

### **Subvention de l'Agence de l'Eau – Bulletin d'information pour les mairies–**

#### **Des subventions pour la réhabilitation des ANC sous conditions**

Grâce à la convention que la Communauté de communes va signer prochainement avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, il pourra être possible pour des usagers souhaitant réhabiliter leur installations d'assainissement autonome en 2018 de bénéficier de subventions pouvant aller jusqu'à 5 100€.

Ces aides sont soumises à un certain nombre de critères fixés par l'Agence de l'eau parmi lesquels :

- l'habitation doit avoir été achetée avant le 01/01/2011
- l'installation doit être non conforme
- l'étude de filière doit respecter les prescriptions de l'Agence de l'eau

Les usagers souhaitant faire des travaux de rénovation de leur Assainissement non collectif en 2018 sont invités à vérifier si les critères ci-dessus sont respectés et à contacter le SPANC.

SPANC

Hôtel de ville

Place Raphaël Elizé

72300 Sablé-Sur-Sarthe

Tél : 02 43 62 50 40

Email : [service.environnement@sablesursarthe.fr](mailto:service.environnement@sablesursarthe.fr)

Adresse utile : [www.sablesursarthe.fr](http://www.sablesursarthe.fr)